



## Point 13

### **Affectation et alimentation du «Fonds de financement Conseils en matière de gestion éner- gétique et environnementale» pour la période 2017 - 2020; décision**

#### **Propositions:**

- 1. Le synode vote l'extension de l'actuel «Fonds Bilan éner-  
gétique» à un «Fonds de financement Conseils en matière de  
gestion énergétique et environnementale».**
- 2. Il vote un crédit annuel de CHF 15'000.-- pour alimenter le  
fonds pendant la période 2017 - 2020 (compte 499.331.01).**

#### **Explication**

En 2010, le synode d'hiver des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, sur proposition du conseil synodal, avait approuvé l'octroi d'un soutien financier aux paroisses souhaitant procéder à un bilan énergétique. Sur décision du synode, le nouveau «Fonds Bilan éner-  
gétique» avait alors été doté d'un montant total de CHF 40'000.-- (2011: CHF 10'000.--; 2012, 2013: CHF 15'000.--).

Trois quarts de cette dotation ont été affectés à des mesures d'ordre écologique. En tenant compte de l'ensemble des engagements déjà pris (à fin juin 2016), il reste CHF 11'573.30 dans le fonds. Le moment est donc venu de statuer sur son avenir, en re-  
considérant à la fois son affectation et son alimentation.

Depuis la création du fonds, sur l'ensemble des demandes de contribution, 20 dossiers ont été retenus et autant de paroisses du territoire synodal ont donc perçu des aides pour faire analyser leurs bâtiments et chiffrer les coûts par des spécialistes. Sur mandat des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, c'est l'organe de consultation «oeku Eglise et environne-  
ment» qui se charge de l'examen des dossiers. Au total, le fonds a contribué financière-  
ment au bilan énergétique de 31 bâtiments, à raison de CHF 1'500.-- par église, CHF 1'000.-- par maison de paroisse et CHF 500.-- par cure. Ce sont en particulier les projets d'assainissement qui ont requis l'intervention de spécialistes.

Dans l'ensemble, on peut dire que le fonds a rempli sa fonction, malgré l'usage plutôt retenu qu'en ont fait les paroisses. Avant de décider de l'avenir du fonds, il faut être conscient que le contexte politique a bien changé ces dernières années en matière de bilans énergétiques.

### **S'adapter à l'évolution dans le domaine des bilans énergétiques**

Parallèlement à l'engagement de l'Eglise, des efforts considérables sont consentis côté politique en vue de réduire la consommation d'énergie. Ces dernières années, plusieurs programmes de soutien ciblé ont ainsi vu le jour. Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) fournit notamment aux maîtres d'ouvrage et aux commissions des bâtiments des bases décisionnelles reconnues. Le programme d'encouragement du canton de Berne «Efficacité énergétique et énergies renouvelables» prévoit quant à lui la possibilité d'obtenir des subventions pour l'établissement d'un «CECB Plus» et s'adresse donc aussi aux cures et aux maisons de paroisses. Pour les bâtiments «complexes», tels que les églises, le programme prévoit le subventionnement d'une «analyse sommaire».

Depuis la création du fonds de financement de l'Eglise, les axes clés de la subvention cantonale ont été redéfinis. Ces nouvelles données et l'évolution très dynamique du débat autour de l'énergie impliquent que l'Eglise fasse preuve d'une grande souplesse à l'heure d'adapter son profil d'engagement. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure doivent viser la complémentarité avec les programmes d'aide déjà déployés dans les trois cantons du territoire ecclésial.

Les aides aux mesures écologiques varient d'un canton à l'autre. Prenons l'exemple d'une paroisse qui a fait réaliser le bilan énergétique de son église en juin 2016: à Berne, elle touche CHF 3'000.-- du canton, à Soleure, CHF 600.-- et dans le Jura, rien. Pour le «CECB Plus» d'une cure, Berne verse aujourd'hui CHF 800.--, Soleure, CHF 600.-- alors que le Jura n'est là non plus doté d'aucun instrument de subventionnement. Cet état de fait conduit à des disparités au sein de notre territoire ecclésial, ce qui ne correspond pas à l'esprit des Eglises Berne-Jura-Soleure.

Dorénavant, en matière de bilans énergétiques dans les paroisses, nous devons faire valoir l'idée selon laquelle «l'Eglise nationale assume la différence». Autrement dit: chaque paroisse doit désormais pouvoir procéder à un bilan énergétique de ses bâtiments et obtenir des conseils d'optimisation sans se préoccuper de la question financière. Reprenons l'exemple du bilan énergétique d'une église, évalué à CHF 3'500.--: une paroisse jurassienne pourra solliciter le fonds à hauteur de la totalité du montant (pour autant que la politique cantonale ne change pas), une paroisse soleuroise pourrait obtenir CHF 2'900.-- et une paroisse bernoise, CHF 500.--.

Par conséquent, le Règlement du fonds doit désormais prescrire que seuls les demandeurs ayant obtenu l'ensemble des subventions cantonales possibles sont éligibles. Etant donné que les montants alloués par les cantons sont susceptibles de changer en tout temps, le règlement devrait éviter de mentionner des montants concrets en francs. Afin d'éviter tout abus, il faudrait néanmoins fixer des plafonds.

### **Proposition d'extension de l'affectation du fonds: label «Coq Vert»**

En pérennisant le fonds, les Eglises Berne-Jura-Soleure contribuent activement à la politique énergétique de la Confédération et des cantons. En outre, le conseil synodal recommande d'étendre l'affectation du fonds aux *conseils en matière de gestion énergétique*

*et environnementale*. Ainsi, les paroisses pourraient également solliciter des aides à l'introduction du système de gestion environnementale dit «Coq Vert». Exposé des motifs :

Depuis quelques années, le système d'écogestion ecclésiale «Grüner Güggel» (Coq Vert), venu d'Allemagne, s'implante en Suisse. Il répond en grande partie à la norme ISO14001 (management environnemental) et a pour but d'aider les paroisses et les institutions ecclésiales à mesurer leur empreinte écologique et à la réduire (cf. dépliant «Kirchliches Umweltmanagement – Grüner Güggel», oeku, 2016, *en allemand uniquement*).

L'introduction d'un système d'écogestion ecclésiale fonctionnel vise à mettre en œuvre des mesures d'amélioration constante du bilan énergétique d'une paroisse. L'accompagnement et les conseils de spécialistes sont particulièrement nécessaires pendant la phase initiale. En Suisse, les premiers labels Coq Vert ont été décernés en 2015 à la paroisse réformée de Meilen et aux paroisses catholiques d'Arbon, Ermatingen, Güttingen, Romanshorn et Sirmach. Le 1<sup>er</sup> mai 2016, la paroisse St. Josef à Köniz l'a obtenu à son tour (première paroisse bernoise). D'autres paroisses du canton (catholiques et réformées) ont fait part de leur intérêt. C'est «oeku Eglise et environnement» qui se charge du processus de certification à l'échelle nationale et qui propose la formation «Gestion environnementale dans le domaine des Eglises» (cf. offres de formation des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure pour le deuxième semestre en allemand).

L'extension de l'affectation du fonds est conforme en tout point à la position du conseil synodal «Sauvegarder les fondements de la vie» (2012). L'objectif affiché d'une société à 2000 watts ne sera atteignable que moyennant une amélioration constante de nos bilans environnementaux et énergétiques. La baisse de la consommation d'énergie est l'une des préoccupations majeures de l'écogestion ecclésiale, l'extension de l'affectation complétant donc de façon idéale son utilité actuelle. Plus il y aura de paroisses engagées dans l'écogestion systématique des ressources, meilleur sera le bilan environnemental et énergétique des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Les aspects ressources humaines et organisation ne subiraient aucune modification lors du passage au «Fonds de financement de conseils en matière de gestion énergétique et environnementale». L'organe spécialisé oeku continuerait (jusqu'à nouvel ordre) d'une part à examiner les requêtes et à répondre aux sollicitations des paroisses dans le cadre de la convention de prestations actuelle, d'autre part à gérer le fonds (finances et administration).

### **Alimentation du fonds: proposition**

La proposition part sur un montant annuel de CHF 15'000.-- pour la période 2017 - 2020: ce chiffre repose sur l'expérience du fonds actuel et sur des comparaisons avec d'autres cantons en matière d'écogestion ecclésiale.

Plusieurs Eglises nationales, notamment dans les cantons de Zurich, d'Argovie et de Thurgovie, contribuent largement à l'introduction dans leurs paroisses du système «Coq Vert», possibilité que les Eglises Berne-Jura-Soleure n'offrent pas encore. Une enveloppe d'un maximum de CHF 4'000.-- par paroisse permettant de contribuer à la couverture des frais de conseil externe pouvant aller jusqu'à CHF 6'000.-- (sans les heures de travail fournies à l'interne de la paroisse, cf. dépliant) devrait encourager les paroisses de notre territoire ecclésial à s'engager davantage dans cette voie.

Le Conseil de paroisse doit impérativement avoir donné son accord formel à la mise en place d'un mode de gestion écologique systématique pour qu'une demande de subventionnement puisse être validée.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le conseil synodal propose au synode d'accepter l'extension de l'actuel «Fonds Bilan énergétique» à un «Fonds de financement de conseils en matière de gestion énergétique et environnementale», et d'alimenter ce dernier à hauteur de CHF 15'000.-- par année pour la période 2017 - 2020.

Cette charge est prévue dans le budget 2017 et dans le plan financier jusqu'en 2020, et elle est portée au compte 499.331.01.

Le Conseil synodal

Annexe:

Dépliant «Kirchliches Umweltmanagement Grüner Guggel», oeku, 2016  
(en allemand seulement)